

**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1 / Noyau 0A1  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**Revision to a Request for a Standing Offer**

**Révision à une demande d'offre à commandes**

National Master Standing Offer (NMSO)

Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Defence Communications Division. (QD)  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III, 8C2  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> 4.9 GHZ 5.9 GHZ RADIO POINT TO POIN	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> M7594-131471/B	<b>Date</b> 2013-07-30
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> M7594-131471	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 006
<b>File No. - N° de dossier</b> 008qd.M7594-131471	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$QD-008-23820	
<b>Date of Original Request for Standing Offer</b> Date de la demande de l'offre à commandes originale	
2013-06-12	
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2013-08-06</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Van Dusen, Eric	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 008qd
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-5816 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-0636
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	
<b>Security - Sécurité</b> This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Acknowledgement copy required</b>	<b>Yes - Oui</b>	<b>No - Non</b>
<b>Accusé de réception requis</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.</b> <b>Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.</b>		
<b>Signature</b>	<b>Date</b>	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
<b>For the Minister - Pour le Ministre</b>		

---

**L'amendement 005 est soulevé afin de répondre aux questions des soumissionnaires.**

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DOIVENT DEMERURE INCHANGÉES.**

**Question 25**

Pouvez-vous confirmer quel est le type de source d'alimentation pour l'équipement requis? Quel est le type de courant, c.a. ou c.c., et quelle est la spécification relative au niveau de tension? Est-ce que ce sera la norme pour tous les emplacements?

**Réponse 25**

On a modifié la section 9.1 pour y inclure : " le système d'alimentation électrique transmet la tension nominale de 120 V c.a. "

**Question 26**

Section 4.3 de l'Énoncé des besoins. Le fournisseur devra fournir un outil de cartographie par GPS? La Gendarmerie royale du Canada (GRC) fournira-t-elle les renseignements sur le fabricant et le modèle de l'outil de cartographie, si elle utilise une autre méthode de sélection des fournisseurs?

**Réponse 26**

La section 4.3 a été modifiée pour y inclure la saisie manuelle des données relative aux coordonnées GPS.

L'article 4.3.1 a été ajouté à l'énoncé des besoins : ces données doivent pouvoir être consultées à distance afin de localiser et gérer le faisceau hertzien.

**Question 27**

À la question 16 de la modification 004 concernant la section 4.3 de l'annexe A-EBO, on laisse entendre que la seule façon de répondre à ce besoin est d'équiper chaque faisceau hertzien d'un récepteur et d'une antenne GPS. Nous soutenons bien humblement que lorsque le faisceau hertzien PP est installé, il ne bouge pas. Par conséquent, maintenir un système GPS sur chaque faisceau hertzien PP serait inutilement coûteux. De plus, il y a d'autres façons de fournir les données cartographiques de GPS de faisceau hertzien PP dont l'État a besoin.

La méthode de fonctionnement régulière de l'industrie permet habituellement de recueillir des coordonnées GPS à l'aide d'un instrument courant portatif et peu coûteux. Ces coordonnées sont ensuite saisies dans la configuration opérationnelle de chaque radio au moment de l'installation. Les données de chaque faisceau hertzien à distance sont alors offertes aux fins d'exportation vers les outils cartographiques au moyen d'un logiciel de gestion de système. Il s'agit d'une solution beaucoup plus économique et pratique pour répondre au besoin. Ainsi, nous demandons respectueusement à l'État de considérer cette méthode comme recevable.

**Réponse 27**

Voir la réponse 26.

**Question 28**

Veillez fournir des précisions sur " doit prendre en charge " puisque cet élément aura une incidence sur les prix soumissionnés. Par exemple, à la section 10.14.1 de l'annexe A, cette fonctionnalité est requise pour pouvoir fournir une interface T1. Pour ce qui est de notre produit, l'interface T1 est fournie en connectant un ensemble externe au port Ethernet de la radio sans fil. L'ensemble externe convertit le port Ethernet au port T1. Par conséquent, un port peut prendre en charge une interface T1, conformément aux spécifications. Dans le présent cas, l'ensemble externe est uniquement requis lorsqu'une interface T1 est souhaitée et elle augmenterait inutilement le coût du faisceau hertzien si on utilise uniquement une interface Ethernet.

Devons-nous présenter une soumission distincte dans laquelle le faisceau hertzien dispose de la capacité optionnelle de fournir une interface T1 interface et présenter ensuite une soumission distincte pour l'ensemble externe optionnel?

### Réponse 28

Le faisceau hertzien doit fournir la fonctionnalité T1, conformément aux directives initiales.

### Question 29

À la section 4.1 de l'annexe A, Énoncé des besoins, on fait référence à la mise à niveau de sécurité vers la norme de chiffrement avancée de 256 bits (AES) et conformément à la publication 197 des normes FIPS (Federal Information Processing Standard). Étant donné que la Gendarmerie royale du Canada (GRC) est l'organisation responsable du service national de police, il est primordial pour les opérations policières de protéger l'intégrité des données. De plus, les demandes de soutien de sécurité portant sur des produits de réseautage sont très difficiles à vérifier. Dans le présent cas, l'ensemble externe est uniquement requis lorsqu'une interface T1 est souhaitée et elle augmenterait inutilement le coût de la radio si on utilise uniquement une interface Ethernet. En vue de bien évaluer les diverses applications de la norme, serait-il dans l'intérêt du gouvernement de demander aux soumissionnaires de montrer qu'ils détiennent les différents niveaux de certification au moyen des documents normalisés de l'Institut national des normes et des technologies (NIST)? Par exemple, il pourrait être possible de faire référence à une liste approuvée se trouvant dans la liste de validation des algorithmes de la norme standard de chiffrement avancé (AES) (<http://csrc.nist.gov/groups/STM/cavp/documents/aes/aesval.html>).

### Réponse 29

Nous n'avons pas besoin des documents normalisés de l'Institut national des normes et des technologies (NIST).

### Question 30

À la section 4.1 de l'annexe A, Énoncé des besoins, on fait référence à la mise à niveau de sécurité vers la norme de chiffrement avancée de 256 bits (AES) et conformément à la publication 197 des normes FIPS (Federal Information Processing Standard).

En raison des exigences globales de sécurité de la demande d'offres à commande (DOC), serait-il également avantageux pour le gouvernement d'exiger une certification FIPS 140-2 ou de montrer l'engagement à obtenir cette certification pour les produits compris dans les réponses à la DOC?

La certification FIPS 140-2 est reconnue comme une exigence établie pour bon nombre d'organismes de sécurité et d'organisations gouvernementales au Canada et à l'étranger. De plus, le fait d'offrir ce niveau de sécurité cadrerait avec les produits que la GRC exige

d'utiliser. Le processus d'obtention de la certification FIPS 140-2 se déroule sur une année et un suivi de chacune de ses étapes est effectué sur la liste de la NIST qui est mise à la disposition du public.

a. Mise en œuvre certifiée

<http://csrc.nist.gov/groups/STM/cmvp/documents/140-1/140val-all.htm>

b. En cours de certification :

<http://csrc.nist.gov/groups/STM/cmvp/documents/140-1/140InProgress.pdf>

### Réponse 30

Nous n'avons pas besoin des documents normalisés de l'Institut national des normes et des technologies (NIST).

### Question 31

À la section 10.14 de l'annexe A de l'EB, on exige la prise en charge de débits de données Ethernet allant jusqu'à 100 Mbit/s. Dans le cas des réseaux IP (protocole Internet), les débits de données Ethernet peuvent varier selon la taille des paquets. Ainsi, un périphérique réseau qui prend en charge un débit de 100 Mbit/s peut transmettre des paquets volumineux (p. ex. 1 536 octets) à la vitesse du câble, mais pourrait éprouver des difficultés dans le cas de paquets plus petits. Par exemple, les métadonnées vocales et vidéo peuvent nécessiter des paquets de très petite taille. Si le faisceau hertzien peut traiter 12 000 paquets par seconde, le périphérique sera en mesure de transmettre à un débit de 100 Mbit/s lorsque les paquets ont une taille de 1 024 octets, mais ne parviendra qu'à atteindre un débit de 6,15 Mbit/s dans le cas de paquets de 64 octets. À la lumière de ces facteurs, le gouvernement pourrait-il étudier la possibilité d'ajouter une exigence selon laquelle il faut préciser la capacité de traitement des paquets (généralement exprimée en paquets par seconde ou PPS) des produits qui seraient proposés dans la soumission en réponse à cette DOC?

### Réponse 31

Non

### Question 32

Section 10.16 de l'annexe A, Énoncé des besoins : Pour la plupart des systèmes de faisceaux hertziens, la puissance d'émission varie selon les différents taux de modulation pris en charge par la plateforme. Ce taux de modulation est déterminé selon la qualité (ou le rapport signal sur bruit) de la transmission du faisceau hertzien. En raison de la faible latence exigée dans cette DOC et du débit obligatoire de 100 Mbit/s, deux exigences qui sont liées au taux de modulation le plus élevé de tout faisceau hertzien, le gouvernement pourrait-il étudier la possibilité de modifier l'exigence de manière à ce que l'on demande d'indiquer la puissance d'émission des faisceaux hertziens proposés au taux de modulation le plus élevé? Cette nouvelle exigence cadrerait avec la latence et le rendement exigés, et permettrait au gouvernement de comparer de façon beaucoup plus pertinente le rendement des solutions.

### Réponse 32

Non

### Question 33

Solicitation No. - N° de l'invitation

M7594-131471/B

Amd. No. - N° de la modif.

006

Buyer ID - Id de l'acheteur

008qd

Client Ref. No. - N° de réf. du client

M7594-131471

File No. - N° du dossier

008qdM7594-131471

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

Section 10.14.1 de l'annexe A; L'État exige-t-il que l'interface T1 précisée à la section 10.11.1 soit offerte sur tous les liens fournis ou devrait-elle être incluse comme un module optionnel?

**Réponse 33**

L'interface T1 doit être incluse dans la soumission. Cet article sera commandé au besoin.